

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340270400018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CASTRIES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	34
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	38
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	60
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	91
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	92
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	96
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	97
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	98
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	100
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	101
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	102
A4 - Etat des provisions	103
A5 - Etalement des provisions	104
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	105
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	106
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	108
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	109
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	110
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	111
A8 - Etat des charges transférées	112
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	113

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	114
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	115
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	116
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	117
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	118
B1.6 - Etat des engagements reçus	119
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	120
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	121
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	122
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	123

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	124
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	126
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	127
C3.2 - Liste des établissements publics créés	128
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	129
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	130

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	131
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
34270

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS
BUDGET PRINCIPAL

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10452
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	129
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
13016986.00	13043574.00	1256.40	1060.67

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1209.15	1087.00
2	Produit des impositions directes/population	953.88	574.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1387.08	1284.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	288.52	310.00
5	Encours de dette/population	702.33	886.00
6	DGF/population	2.30	176.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.09	59.40
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	90.88	91.60
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20.80	24.10
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	51.11	69.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 804 851,00	14 804 851,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		14 804 851,00	14 804 851,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 863 666,00	3 863 666,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 863 666,00	3 863 666,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 668 517,00	18 668 517,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 580 000,00	0,00	2 585 000,00	2 585 000,00	2 585 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 350 000,00	0,00	8 100 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00
014	Atténuations de produits	1 060 000,00	0,00	1 087 000,00	1 087 000,00	1 087 000,00
65	Autres charges de gestion courante	540 000,00	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 530 000,00	0,00	12 397 000,00	12 397 000,00	12 397 000,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 785 000,00	0,00	12 638 000,00	12 638 000,00	12 638 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 684 851,00		1 089 800,00	1 089 800,00	1 089 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	940 000,00		1 077 051,00	1 077 051,00	1 077 051,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 624 851,00		2 166 851,00	2 166 851,00	2 166 851,00
TOTAL		14 409 851,00	0,00	14 804 851,00	14 804 851,00	14 804 851,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 804 851,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 030 000,00	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
73	Impôts et taxes	10 840 000,00	0,00	11 702 500,00	11 702 500,00	11 702 500,00
74	Dotations et participations	1 321 900,00	0,00	1 225 300,00	1 225 300,00	1 225 300,00
75	Autres produits de gestion courante	400 900,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 712 800,00	0,00	14 487 800,00	14 487 800,00	14 487 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	190 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 902 800,00	0,00	14 497 800,00	14 497 800,00	14 497 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	307 051,00		307 051,00	307 051,00	307 051,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		307 051,00		307 051,00	307 051,00	307 051,00
TOTAL		14 209 851,00	0,00	14 804 851,00	14 804 851,00	14 804 851,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 804 851,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 859 800,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	49 800,00	0,00	32 544,00	32 544,00	32 544,00
204	Subventions d'équipement versées	757 051,00	0,00	787 051,00	787 051,00	787 051,00
21	Immobilisations corporelles	1 109 935,67	0,00	657 695,00	657 695,00	657 695,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	520 000,00	0,00	1 538 325,00	1 538 325,00	1 538 325,00
	Total des dépenses d'équipement	2 436 786,67	0,00	3 015 615,00	3 015 615,00	3 015 615,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	535 000,00	0,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	535 000,00	0,00	541 000,00	541 000,00	541 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 971 786,67	0,00	3 556 615,00	3 556 615,00	3 556 615,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	307 051,00		307 051,00	307 051,00	307 051,00
041	Opérations patrimoniales (4)	111 800,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	418 851,00		307 051,00	307 051,00	307 051,00
	TOTAL	3 390 637,67	0,00	3 863 666,00	3 863 666,00	3 863 666,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=


TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 863 666,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	871 815,00	871 815,00	871 815,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	1 051 815,00	1 051 815,00	1 051 815,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 864 526,62	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 294 526,62	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 394 526,62	0,00	1 696 815,00	1 696 815,00	1 696 815,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 684 851,00		1 089 800,00	1 089 800,00	1 089 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	940 000,00		1 077 051,00	1 077 051,00	1 077 051,00
041	Opérations patrimoniales (4)	111 800,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 736 651,00		2 166 851,00	2 166 851,00	2 166 851,00

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le 13/04/2021
 ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle		
TOTAL		5 131 177,62	0,00	3 863 666,00	3 863 666,00	3 863 666,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 863 666,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 859 800,00
--	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 585 000,00		2 585 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 100 000,00		8 100 000,00
014	Atténuations de produits	1 087 000,00		1 087 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	625 000,00		625 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	198 000,00	0,00	198 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 000,00	0,00	28 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 077 051,00	1 077 051,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 089 800,00	1 089 800,00
Dépenses de fonctionnement – Total		12 638 000,00	2 166 851,00	14 804 851,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 804 851,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	539 000,00	0,00	539 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 538 325,00		1 538 325,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		257 051,00	257 051,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	32 544,00	0,00	32 544,00
204	Subventions d'équipement versées	787 051,00	0,00	787 051,00
21	Immobilisations corporelles (6)	657 695,00	50 000,00	707 695,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 556 615,00	307 051,00	3 863 666,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 863 666,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	200 000,00		200 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	990 000,00		990 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	11 702 500,00		11 702 500,00
74	Dotations et participations	1 225 300,00		1 225 300,00
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00	0,00	370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	257 051,00	267 051,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 497 800,00	307 051,00	14 804 851,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 804 851,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 000,00	0,00	645 000,00
13	Subventions d'investissement	180 000,00	0,00	180 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	871 815,00	0,00	871 815,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 077 051,00	1 077 051,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 089 800,00	1 089 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 696 815,00	2 166 851,00	3 863 666,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 863 666,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 580 000,00	2 585 000,00	2 585 000,00
60223	Fournitures des ateliers municipaux	0,00	10 000,00	10 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	537 000,00	519 000,00	519 000,00
60611	Eau et assainissement	85 000,00	75 300,00	75 300,00
60612	Energie - Electricité	169 000,00	190 000,00	190 000,00
60621	Combustibles	90 000,00	90 000,00	90 000,00
60622	Carburants	28 250,00	24 150,00	24 150,00
60623	Alimentation	25 370,00	27 200,00	27 200,00
60624	Produits de traitement	13 200,00	17 400,00	17 400,00
60628	Autres fournitures non stockées	16 500,00	21 500,00	21 500,00
60631	Fournitures d'entretien	68 300,00	76 450,00	76 450,00
60632	Fournitures de petit équipement	124 650,00	139 370,00	139 370,00
60636	Vêtements de travail	19 800,00	26 200,00	26 200,00
6064	Fournitures administratives	33 729,00	35 441,00	35 441,00
6067	Fournitures scolaires	44 270,00	50 084,00	50 084,00
6068	Autres matières et fournitures	47 597,00	54 048,00	54 048,00
611	Contrats de prestations de services	14 472,00	30 972,00	30 972,00
6135	Locations mobilières	51 850,00	64 030,00	64 030,00
61521	Entretien terrains	76 060,00	71 070,00	71 070,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	144 780,00	167 501,00	167 501,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 970,00	16 470,00	16 470,00
6156	Maintenance	110 030,00	107 061,00	107 061,00
6161	Multirisques	14 100,00	19 000,00	19 000,00
617	Etudes et recherches	1 750,00	1 750,00	1 750,00
6182	Documentation générale et technique	6 935,00	11 561,00	11 561,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	50 000,00	50 000,00
6188	Autres frais divers	116 050,00	105 300,00	105 300,00
6226	Honoraires	12 200,00	32 200,00	32 200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	80 065,00	77 308,00	77 308,00
6231	Annonces et insertions	30 400,00	15 800,00	15 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	161 230,00	111 520,00	111 520,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	149,00	149,00
6237	Publications	22 500,00	12 500,00	12 500,00
6238	Divers	1 440,00	4 948,00	4 948,00
6247	Transports collectifs	30 060,00	32 840,00	32 840,00
6256	Missions	5 800,00	5 600,00	5 600,00
6257	Réceptions	81 360,00	69 550,00	69 550,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	21 000,00	21 000,00
6262	Frais de télécommunications	61 695,00	65 000,00	65 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 485,00	1 785,00	1 785,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 560,00	14 360,00	14 360,00
6288	Autres services extérieurs	40 140,00	45 730,00	45 730,00
63512	Taxes foncières	33 200,00	35 000,00	35 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	552,00	552,00	552,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	26 350,00	23 000,00	23 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 350 000,00	8 100 000,00	8 100 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	2 750,00	2 750,00
6331	Versement mobilité	84 800,00	93 330,00	93 330,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 400,00	24 640,00	24 640,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	68 200,00	75 090,00	75 090,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 665 000,00	2 937 000,00	2 937 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	83 400,00	91 740,00	91 740,00
64118	Autres indemnités titulaires	585 000,00	643 500,00	643 500,00
64131	Rémunérations non tit.	1 740 000,00	1 921 830,00	1 921 830,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	922 000,00	1 015 150,00	1 015 150,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	920 500,00	1 012 950,00	1 012 950,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	69 000,00	76 100,00	76 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	92 000,00	101 200,00	101 200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	45 000,00	49 500,00	49 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	16 500,00	16 500,00
6488	Autres charges	35 200,00	38 720,00	38 720,00
014	Atténuations de produits	1 060 000,00	1 087 000,00	1 087 000,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	0,00	4 800,00	4 800,00
739115	Prélèvements au titre de l'article 55 loi SRU	190 000,00	192 200,00	192 200,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF	034-213402704-20210408-DEL2021_29-BF
739211	Attributions de compensation	870 000,00	890 000,00	890 000,00
65	Autres charges de gestion courante	540 000,00	625 000,00	625 000,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	10 500,00	15 597,00	15 597,00
6531	Indemnités	130 000,00	130 000,00	130 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	7 500,00	7 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	10 000,00	10 000,00
6535	Formation	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	3 500,00	3 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 500,00	20 000,00	20 000,00
65548	Autres contributions	42 500,00	46 900,00	46 900,00
6558	Autres contributions obligatoires	98 000,00	119 000,00	119 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	40 000,00	40 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	196 500,00	226 500,00	226 500,00
65888	Autres	0,00	3,00	3,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		11 530 000,00	12 397 000,00	12 397 000,00
66	Charges financières (b)	225 000,00	198 000,00	198 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	228 000,00	201 000,00	201 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	28 000,00	28 000,00
6714	Bourses et prix	3 000,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	15 000,00	15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	27 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		11 785 000,00	12 638 000,00	12 638 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 684 851,00	1 089 800,00	1 089 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	940 000,00	1 077 051,00	1 077 051,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	940 000,00	1 077 051,00	1 077 051,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 624 851,00	2 166 851,00	2 166 851,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 624 851,00	2 166 851,00	2 166 851,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 409 851,00	14 804 851,00	14 804 851,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 804 851,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	30 585,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 585,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).